

L'ex musée des Colonies devenu musée de l'histoire de l'immigration (Paris)

IMMIGRATION : UN DÉBAT A RENOUVELER

Qui a été confronté durant les cinquante dernières années à bien des problèmes liés à ce qu'il est convenu de nommer la question migratoire ne peut qu'être frappé et consterné par la constante stérilité du débat public à son sujet. Ce fut du moins mon cas dans mes diverses fonctions dans le corps de l'inspection du travail [1] jusqu'au début de la dernière décennie. Ainsi, tandis que ces problèmes se sont considérablement amplifiés et complexifiés au fil du temps, l'appréhension qu'en ont ses protagonistes qui le dominent demeure figée dans le déni de leur complexité et dans des visions simplificatrices, émotionnelles et partisanes radicalement opposées.

Certains n'imputeront l'impasse dans laquelle il est enfermé qu'à l'opposition idéologique irréductible de ses protagonistes les plus extrêmes. Or, s'il s'agit bien là d'une de ses raisons, la plus déterminante est sans doute le refus desdits protagonistes de s'entendre sur le sens précis des mots au centre de leurs disputes, à savoir les mots « immigrés » et « intégration ».

- Immigrés : de qui parle-t-on au juste ?

Immigré est un de ces mots de la langue française dont la pluralité de sens (la polysémie) est la première source de la conflictualité du débat public sur la question migratoire et de la distorsion de son appréhension par les uns et par les autres. Dans son sens académique, il désigne celui qui vient se fixer dans un territoire étranger au sien, ce qui appelle la question à laquelle cette définition ne répond pas : que recouvre l'expression « venir se fixer » ? Définitivement ? Ou combien de temps au moins ? « Se » fixer, est-ce seulement soi-même et ceux qui l'accompagnent ou aussi les enfants à naître, et jusqu'à quelle génération ? « Un

[1] Contrôle et direction du contrôle sur le terrain, administration centrale, cabinets ministériels et missions de longue et courte durées en Afrique et dans l'Océan indien (Ile Maurise et Mayotte)

territoire étranger » est-ce un autre Etat que le sien ou une autre région, ou encore un territoire seulement caractérisé par son extranéité linguistique et culturelle ?

C'est pour répondre à cette incertitude de sens que la statistique publique a donné en 1991 un sens précis au mot immigré, à savoir une personne de nationalité étrangère née à l'étranger et établie en France depuis au moins un an. Ne sont donc pas considérés comme immigrés, ni comptés comme tels dans ses statistiques les étrangers nés en France qui y sont durablement établis, ni les descendants d'immigrés à une ou plusieurs générations, ces catégories faisant néanmoins l'objet d'un recensement statistique différent, comme s'il fallait répondre à une représentation populaire plus large de ce que recouvrent les mots immigré et immigration. Ainsi, par le recensement de ces diverses catégories bien définies les chiffres de l'INSEE[2] donnent une mesure signifiante de l'évolution des mouvements migratoires et du pourcentage d'immigrés en France, détaillée selon la nationalité des immigrés et les motifs des titres de séjour qui leur sont délivrés (regroupement familial, emploi, études, demandes d'asile).

En revanche, outre leur incomplétude due à un décompte partiel des sorties et une estimation incertaine du nombre de clandestins ou de personnes séjournant irrégulièrement sur le territoire français (ils se comptent par centaines de milliers), ils ont l'inconvénient majeur de ne pas correspondre à la perception qu'en ont la plupart des Français, qui varie en fonction du vécu et du ressenti qu'ils ont de tout ce qui procède objectivement au fil du temps de la présence cumulée sur leur territoire d'une population perçue pour diverses raisons comme allogène plutôt que de nationalité étrangère venue d'un autre territoire. Pour nombre d'entre eux, en effet, les immigrés sont ceux dont le parler, les modes de vie, les pratiques cultuelles affichées et la mémoire collective les distinguent de ceux qui leur paraissent constituer l'identité culturelle française, et dont la concentration communautaire dans certains territoires avec tous les problèmes sociétaux qui s'y attachent les sépare du reste de la société française. A l'inverse, ils ne perçoivent pas comme tels les étrangers et les personnes issues de l'immigration qui leur sont quasiment invisibles du seul fait de leur intégration économique et sociétale dans la société française, la couleur de leur peau ou leurs caractéristiques physiologiques n'ayant pratiquement plus aucune importance pour la quasi-totalité des Français.

Cette distorsion de l'appréhension quantitative du fait migratoire entre celle qui résulte des chiffres de l'INSEE et celle qui résulte des perceptions subjectives et variables des divers segments de la population française est la principale cause d'un débat public impossible sur le sujet, mais aussi celle d'interprétations des statistiques officielles totalement décalées de la réalité anthropologique du fait migratoire et de sa perception par de nombreux Français.

Parmi les interprétations les plus toxiques des statistiques officielles figure celle du « grand remplacement » au motif que près d'un quart de la population française a au moins un ascendant immigré sur deux générations, comme si on n'était pas un « vrai Français » pour le fait d'avoir un ascendant étranger. A l'opposé, en tirer la conclusion, comme le font les savants idéologues Hervé Le Bras et François Héran, que le pourcentage d'immigrés en France n'a guère augmenté au cours du temps et que le taux de leur intégration est stable est également hors de toute réalité pour le fait de confondre intégration avec acquisition de la

[2] La bataille des chiffres n'étant pas dans l'objet de cet article, le parti est pris ici de n'en citer aucun. Voir ces chiffres sur les sites de l'INSEE et de l'INED (Institut national des études démographiques).

nationalité française ainsi qu'immigration économique temporaire d'hier et immigration de peuplement d'aujourd'hui. Cela implique aussi le déni de l'évolution des profils socioculturels et des origines des immigrés, ainsi que celui des réalités économiques et sociologiques de leur intégration dans la société française, nous y reviendrons plus loin.

Il convient donc d'autant plus de relativiser les données de l'INSEE sur les flux migratoires et la présence d'immigrés en France, que l'on dispose quand même déjà d'autres chiffres susceptibles d'en donner une mesure plus en adéquation avec la perception démocratique qu'en ont les Français, même si celle-ci varie selon l'impact qu'ils ont sur leur environnement humain et leurs conditions de vie et selon la visibilité que leur en donne l'actualité des *quartiers*. Ils se rapportent ainsi aux territoires où se concentrent les habitants issus de l'immigration (quels que soient leur niveau générationnel et leur nationalité) et toutes les formes de pauvreté attachées à leur extranéité sociale et culturelle. Les cartes produites par Jérôme Fourquet dans son dernier ouvrage[3] en dessinent la géographie.

Pour la pauvreté économique, l'indicateur en est le revenu moyen par foyer, du reste à relativiser pour le fait de ne pas compter les revenus invisibles tirés de l'économie souterraine et criminelle, très florissante dans ces territoires. Pour la pauvreté socioculturelle, les indicateurs en sont divers : pourcentage des familles monoparentales, absentéisme et décrochement scolaires, taux de délinquance, taux d'illettrisme...etc. Manque néanmoins l'indicateur crucial du niveau de maîtrise de la langue française et des codes sociaux de la société française par les habitants de ces territoires.

Quoi qu'il en soit, c'est donc bien du côté de ces territoires, même si leurs frontières ne sont pas faciles à délimiter, qu'il faut prendre la mesure quantitative pertinente du fait migratoire problématique et de son évolution. Car oui, même si le mot *territoire* déplait à quelques humanistes bien-pensants, la question migratoire est bien la question de la concentration territoriale de populations allogènes issues de l'immigration et de leur pauvreté dans toutes ses formes. Son importance quantitative est celle qui se rapporte au nombre de territoires concernés, à leur démographie et à leur évolution. Or, les données démographiques corroborent ce qui se voit à l'œil nu : ces territoires se sont multipliés et étendus dans toutes les zones périurbaines de France et leur démographie est en pleine et rapide croissance.

- Intégration : de quoi parle-t-on au juste ?

Mis au centre du débat public sur la question migratoire, le mot *intégration* a lui aussi un sens mal défini et rarement débattu par ceux qui l'emploient à l'envi.

Deux conditions de délivrance des titres de séjour durable énoncées par la loi (sauf pour les demandeurs d'asile et les étudiants) en donne le sens premier : disposer d'un logement approprié (en particulier pour le regroupement familial) et d'un emploi pour les primo-immigrants. S'y ajoute bien-sûr la condition du respect des lois et principes de la République. Au-delà de ces conditions légales, l'actualité problématique récurrente des *cités* oblige tout le monde à considérer que l'intégration ne se réalise vraiment que par la scolarisation et l'encadrement effectifs des loisirs des mineurs, ainsi que par le partage des lieux de vie des immigrés et de la société d'accueil, autrement dit par la *mixité*. Or, ainsi entendue,

[3] J. Fourquet, « La France d'après », Ed. Seuil, oct. 2023

l'intégration ne fonctionne pas en France et les autorités gouvernementales comme certains acteurs du débat public n'en interrogent guère les raisons, quand ils ne les occultent pas.

Emploi et logement : Ce qui sous-tend **l**a corrélation législative entre intégration et le fait d'avoir un emploi et un logement est la conviction que l'intégration économique et le bien-être matériel suffisent à assurer le « bien vivre ensemble ». C'est sans doute vrai pour les immigrés dont l'origine sociale favorisée et le haut niveau d'instruction et de compétences professionnelles les rendent si vite invisibles et rassurants aux yeux de leurs semblables français, jusqu'à les gâter des délices de la diversité culturelle. Peut-être résulte-t-elle aussi pour ce qui concerne les moins favorisés du souvenir d'un temps depuis longtemps révolu où les immigrants pauvres étaient aussitôt intégrés dans les collectifs de travail ouvriers soudés et solidaires des usines d'autrefois, vivant ensemble dans des cités très encadrées par l'Eglise, la même école pour tous, les syndicats et le parti communiste.

Aujourd'hui, en revanche, les emplois le plus souvent occupés par les immigrés des *quartiers* sont en effet très majoritairement (on ne dispose hélas pas de données chiffrées précises à ce sujet) ceux de métiers (ou plutôt de fonctions) dits en tension, c'est-à-dire de ceux de certains secteurs (bâtiment et travaux publics, restauration, livraison à domicile, sécurité et nettoyage industriel) qui sont non seulement mal rémunérés et soumis à de rudes conditions de travail, mais en plus déjà fortement ethnicisés et même entièrement communautarisés comme le secteur de la sécurité, donc ne nécessitant que peu d'intégration sociale et culturelle. Seuls les services à la personne donnent lieu à une certaine mixité sociale, du reste très relative quand il s'agit de services aux personnes très dépendantes et âgées.

En outre, non seulement ils ne détachent pas leurs titulaires de leur habitat communautaire *séparé*, mais en plus ils n'attirent généralement que les sans-papiers qui les occupent parfois (souvent ?) sous l'identité de leurs titulaires officiels qui les leur sous-traitent en échange de la ponction d'une fraction de leur rémunération, ce que détecte difficilement l'inspection du travail en raison de l'invisibilité et de la localisation mouvante de ces emplois difficiles à contrôler. Cela se passe parfois au su de l'employeur qui ferme d'autant plus les yeux sur ce trafic qu'il lui facilite l'exploitation du travailleur clandestin, tout en déniant l'avoir su quand un tel trafic est découvert par les corps de contrôle. Telle est du moins l'expérience que j'ai eue de ce fait (parfois massif) tout au long de mes fonctions de terrain d'inspecteur du travail. C'est en tous les cas cette réalité récurrente depuis des décennies qui enlève toute utilité durable à la proposition gouvernementale de régulariser les métiers en tension, chaque régularisation entrainant à terme le besoin de la suivante. C'est pourquoi, seule une politique de vraie revalorisation du travail manuel permettrait de rééquilibrer durablement le marché du travail pour cette catégorie d'emplois. Un gouvernement des années soixante-dix en avait eu un temps l'ambition affichée en confiant à un *Secrétaire d'Etat à l'immigration et au travail manuel* la double mission de maîtrise des flux migratoires et de valorisation du travail manuel. Le fait que cela n'a pas donné des résultats tangibles mémorables n'enlève rien à la pertinence et même à la nécessité de cette association.

En tout état de cause, ce sont des emplois vite délaissés par les régularisés, tandis que le taux de chômage relativement élevé des *quartiers* montre qu'ils n'attirent pas plus leurs habitants que les autres Français. Ils ont d'autres ressources si nécessaire, celles des solidarités nationale, familiale et communautaire, ainsi que de plus en plus celles qu'offre aux plus

jeunes leur collaboration à l'économie souterraine ou criminelle. Si donc l'emploi est une condition nécessaire de l'intégration économique, il ne suffit certainement pas et de moins en moins à assurer l'intégration sociale et culturelle dans la société du pays d'accueil.

Quant au logement, s'il est lui aussi une condition impérative de l'intégration matérielle des primo-immigrants dont la pauvreté est aussi celle de leur instruction, il n'est pas d'avantage suffisant pour assurer leur intégration sociale et culturelle quand les logements sociaux auxquels ils ont le seul accès est lui-même concentré dans les ghettos communautaires.

Education et encadrement des jeunes : là encore les multiples difficultés que rencontrent les enseignants des établissements scolaires des « quartiers » sont suffisamment connues de tous pour que chacun comprenne aisément que la scolarisation des jeunes, comme du reste l'encadrement de leurs loisirs, ne peut conduire à leur intégration culturelle et sociale dans le reste de la société française dès lors qu'elle est produite dans le cadre d'un environnement totalement ethnicisé et déconnecté de celui du reste de la société. Dès lors, en effet, que l'école leur parle d'un monde qui n'est pas le leur, il ne faut guère s'étonner du décrochage scolaire important qui y sévit, ni des émeutes qui s'y déroulent périodiquement, qu'il faut peut-être moins interpréter comme une colère contre un avenir bouché que comme une forme de revendication d'autonomie de leur territoire pour y faire prévaloir leur loi selon leur imaginaire collectif de ce qui est bien et désirable ou non, car un des effets les plus pervers de la ghettoïsation est l'auto-ghettoïsation voulue par ceux qui la subissent.

Il est en plus un point concernant l'école absent du débat public : celui de l'apprentissage du français. Quand il est évoqué, il se réfère à l'enseignement du français préconisé par le *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture* adopté en 2015 par le gouvernement de l'époque. Or, celui-ci privilégie l'enseignement de la langue utilitaire au détriment de la langue qui donne accès à la connaissance, au jugement critique et à l'autonomie de pensée, réservée selon ce document à ceux qui ont vocation à poursuivre leurs études[4], bien peu nombreux dans les *quartiers*. Si bien que leurs enfants n'apprennent jamais rien de plus que la langue utilitaire qui sert à communiquer et non à se comprendre et à s'ouvrir à un autre monde que le leur, et qu'ils sont ainsi confinés dans la pauvre langue aliénante et très spécifique de leurs réseaux sociaux et de leurs quartiers. C'est là une des défaillances majeures de nos politiques d'intégration dont il est urgent de débattre.

Vient alors dans le débat public le mot magique d'une *mixité* qui permettrait d'harmoniser ces deux imaginaires collectifs en les référant aux lois et valeurs de la République.

Mixité : ce mot est généralement entendu comme le partage des lieux d'habitation et de vie des immigrés et des Français, notamment de l'école. Le débat à son sujet porte alors seulement sur la nature et l'importance des mesures et moyens à mettre en œuvre pour la rendre plus effective, mais rarement sur les deux raisons primordiales de ce qui y fait obstacle, à savoir la désagrégation de la société française dans son ensemble et l'effondrement du rôle intégratif de la langue française.

[4] Voir à ce sujet l'excellent article de Pierre Judet de La Combe et de Heinz Wisman « *Juger ce qui est dit* » in la revue Esprit n°100 de déc. 2019, p. 89 et suiv., qui ne se rapporte d'ailleurs pas à la question migratoire

S'agissant de la désagrégation de la société française, elle se manifeste plus spécialement du côté des élites et des membres des catégories favorisées : affaiblissement de l'appartenance territoriale et nationale, séparatisme professionnel lié à la dislocation des collectifs de travail, individualisme instillé par l'idéologie managériale dominante, séparatisme générationnel, désaffiliation politique et syndicale et, surtout, limitation des liens sociaux aux échanges entre ceux qui se ressemblent. C'est ainsi que dans notre société, lamentablement américanisée et contaminée par l'idéologie néolibérale, la conflictualité identitaire a remplacé la conflictualité sociale pour mieux l'évacuer, comme l'a démontré l'universitaire américain Walter Benn Michaels[5], alors que la conflictualité sociale avait au moins l'avantage de créer des solidarités de classes plus larges transcendant les différences identitaires et d'avoir été encadrée au fil du temps par le droit du travail qui permettait de la résoudre de façon assez équilibrée. Or, c'est bien le retour à la prévalence d'une saine conflictualité sociale conduisant à plus d'égalité sociale qui pourrait éviter le besoin d'appel à une main-d'œuvre immigrée à bas coût qu'il faut remplacer sans cesse par une autre pour ne pas faire payer plus cher au consommateur sa pizza du dimanche ou de minuit, préparée par un pizzaiolo clandestin mal rémunéré et durement exploité. Moins d'immigrés de la misère en France, c'est donc plus d'égalité à conquérir, moins d'exigence consumériste et le renoncement à un PIB indéfiniment en croissance, les Français doivent l'admettre.

En tout état de cause, une société désintégrée ne peut pas intégrer, du moins lorsqu'elle se veut une et indivisible et qu'elle prétend rejeter le communautarisme anglo-saxon qui, du reste, démontre aujourd'hui ses limites. Plus qu'une mixité forcée de l'habitat et des lieux de vie qui risque de susciter plus de conflits que de bien vivre ensemble, surtout à l'heure où cette désintégration favorise l'importation en France de la conflictualité identitaire, religieuse et internationale qui sévit hors de ses frontières, seuls les derniers piliers de la cohésion nationale peuvent encore assurer un minimum de cohésion à la société française dans toutes ses composantes : la sécurité sociale, la solidarité territoriale et la langue française, outil indispensable du partage d'un imaginaire collectif. Sauf que précisément, tous ces piliers ne cessent de s'amincir, en particulier celui de la langue française fort maltraitée par les élites et les institutions publiques françaises au profit d'un anglais international utilitaire *mercato-managérial*, qui ne sert que l'intégration consumériste.

Or, la fonction intégrative de la langue est souvent minimisée dans le débat public. Les immigrés parfaitement intégrés sont les seuls à la souligner et à rappeler que sa maîtrise est la condition primordiale d'une vraie intégration en donnant à ceux qui l'ont acquise celle des principes, des valeurs, de la mémoire et des codes sociaux que les Français partagent encore. C'est ce qu'affirme avec force Bassem Asseh[6], immigré de la première génération, qui déplore aussi à juste raison que la France ne s'inspire pas des dispositifs de l'Allemagne relatifs à l'apprentissage obligatoire de la langue allemande par les primo-immigrants comme condition de la délivrance d'un titre de séjour. De fait, si les immigrés doivent parfois s'engager à suivre les cours de français langue étrangère (FLE) confiés à des bénévoles, aucune sanction n'est appliquée à l'encontre de ceux qui les désertent.

[5] W. Benn Michaels, « *La diversité contre l'égalité* », Ed. Raison d'agir, 2009

[6] Voir sa tribune dans Le Monde du 12 juillet 2023, p. 27, intitulée « L'intégration ce n'est pas que la sécurité ou le travail, ce sont d'abord la langue et les principes communs ».

Si donc le communautarisme séparatiste des immigrés des ghettos est une réalité indéniable, il est urgent que la société française dans son ensemble, surtout du côté de ses élites, accepte de se regarder dans la glace pour y voir ce qui d'elle-même en est la principale cause et que celle-ci soit enfin mise au centre du débat public sur l'intégration.

Enfin, quant à la mixité par le mariage, sa réalité est souvent surestimée par le fait de n'être mesurée qu'en fonction des nationalités des conjoints, alors que le membre du couple de nationalité française appartient encore souvent à la même communauté que son conjoint étranger. Elle doit également être relativisée au regard des catégories socioculturelles concernées, car à défaut de données chiffrées sur les mariages réellement mixtes, on ne doute pas que ceux-ci concernent surtout les immigrés du *haut* de la société d'origine et qu'ils n'engendrent pas plus de problèmes à terme que les mariages endogames. Du côté des catégories moins favorisées, en revanche, tout laisse à penser qu'y prévaut la nuptialité communautaire endogame, tandis que les mariages réellement mixtes débouchent souvent sur de nombreux problèmes et des séparations, faute pour les conjoints concernés de partager des ressources culturelles qui leur permettent de transcender leurs différences. En tout état de cause, la ghettoïsation croissante d'un large segment de la population issue de l'immigration ne saurait être propice au développement d'une nuptialité réellement mixte.

- Maîtrise des flux migratoires : pourquoi et par quels ressorts ?

C'est indéniablement sur ce chapitre que le débat public dérive le plus vers une opposition hystérique entre, d'un côté, les compassionnels charitables (plutôt que solidaires) plaidant pour l'ouverture sans limites de nos frontières et un infaisable partage européen équitable de l'accueil des nouveaux venus et, de l'autre, les obsessionnels de leur fermeture radicale dont ils dénient l'impossibilité de fait actuelle résultant de facteurs aussi bien naturels que juridiques, éthiques et géopolitiques. Or, ces disputes stériles et malfaisantes font évacuer du débat public une question essentielle. Sachant en effet que l'immense majorité des migrations vers l'Europe, notamment la France, sont motivées par la fuite de la misère et d'un avenir bouché, il s'agit de se demander si, d'une part, elles sont plus bénéfiques que maléfiques tant à ceux qui émigrent qu'au pays et à l'ensemble de la société dont ils sont issus et si, d'autre part, il y a une alternative meilleure au profit de tous.

S'agissant de ceux qui émigrent pour des raisons économiques, on peut penser que leur raison de le faire est plus motivée par l'espoir d'un avenir meilleur que par la misère, du moins à considérer le prix très élevé des passages transfrontières qu'ils doivent payer à leurs passeurs, même s'ils bénéficient pour cela de la solidarité de leurs proches qui espèrent des gestes de retour envers eux de leur part grâce à la réussite espérée de leur exil. Or, quel est le taux de réussite économique pour cette catégorie d'émigrés ? Nul ne le sait. On sait seulement que beaucoup meurent en route, sont refoulés aux frontières, renvoyés chez eux ou durement exploités là où ils parviennent à s'installer, contraints à collaborer à l'économie souterraine ou criminelle et que, quand ils parviennent à obtenir leur régularisation, leur avenir économique et social restera précaire et le plus souvent confiné dans les ghettos urbains. Des parcours remarquablement réussis, oui, il y en a beaucoup, mais dans quelle proportion ? Si on en soustrait ceux dont l'origine sociale et le niveau d'instruction avant leur émigration était déjà élevé, le taux de réussite et d'intégration est probablement bien bas. Sans doute leur

intégration et même leur assimilation se réalisera-t-elle à très long terme, comme cela est toujours arrivé dans notre histoire, mais au bout de combien de temps et à quel prix d'inégalités durables, de conflits et de drames politiques ? Si bien que l'émigration économique n'est pour la plupart des immigrés qu'un troc de la misère contre une pauvreté durable, au prix d'immenses risques pour parvenir en France, des douleurs du déracinement et des désillusions nées des mensonges du rêve d'Europe.

Quant aux proches des exilés restés au pays, si les transferts d'une partie de leurs revenus depuis la France constituent assurément un moyen d'assurer le mieux-être d'une large fraction d'entre eux, ils ne sauraient constituer un moyen de développement économique et social à terme de leur pays, susceptible d'éteindre les causes structurelles de leur misère et de leur besoin d'émigration économique. A quoi il faut ajouter pour les pays concernés la perte des compétences et des talents de ceux qui les détenaient, mais qui ont préféré les offrir ailleurs. Décidément, le rêve d'Europe est mensonger et bien peu profitable à l'Afrique.

Quelle autre réponse peut-on alors apporter au fléau de la misère et de la désespérance pour que le rêve d'un mieux vivre chez soi l'emporte sur celui d'un mieux vivre ailleurs ? La réponse se veut déjà inscrite dans l'aide publique au développement (APD) de la France[7] et de l'Europe. Sauf que celle-ci n'a donné manifestement jusqu'à maintenant aucun résultat significatif en termes de diminution de la pression migratoire en provenance des pays qui en bénéficient, en particulier l'Afrique. Son insuffisance incontestable au regard des besoins d'un développement économique profitable à la société civile africaine procède moins de son montant total (environ 3 milliards d'euros en 2022 pour l'APD française) que de la faiblesse de sa part (70 millions d'euros) dédiée au Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) portés par la société civile. L'essentiel de l'APD française et européenne, en effet, est bien plus dédié à pallier, du reste insuffisamment, les défaillances majeures des services publics essentiels (santé et éducation en particulier) des pays bénéficiaires ou à des actions certes utiles, mais de nécessité moins urgente. Plus encore, cette aide manque surtout d'être assortie d'une politique européenne et française qui contraigne les multinationales du monde à participer d'avantage à ce genre de projets et à moins piller les ressources naturelles de l'Afrique au détriment des intérêts de la société civile africaine.

Si donc l'objectif prioritaire des politiques de coopération de la France et de l'Europe devait être à l'avenir la diminution de la pression migratoire des peuples africains, il importe alors de faire prévaloir l'intérêt des sociétés civiles concernées sur les intérêts jusqu'ici défendus. A cet effet, il est impératif d'entendre dans le débat public national et européen leur voix sur la conception qu'elles ont d'un développement économique et social dans leurs pays qui correspondrait à leurs aspirations, à leurs valeurs et aux principes d'organisation sociale et de justice issus de leur histoire et de leur culture, afin de centrer les politiques d'aide au développement sur leurs attentes dont seule la satisfaction éteindra leur rêve d'Europe. De même doit s'y entendre la voix des intellectuels africains qui plaident pour un développement endogène de l'Afrique qui soit libéré des concepts économiques, juridiques et managériaux du capitalisme néolibéral occidental et susceptible de restaurer l'équilibre de ses sociétés, tout en étant parfaitement compatible avec l'ouverture de l'Afrique au monde. C'est dans ce sens que

[7] Voir la présentation détaillée de l'APD française sur le site https://www.diplomatie.gouv.fr

le juriste malien Ousmane Sidibé[8] souhaite voir évoluer le droit social africain et qu'agissent déjà certaines ONG installées en Afrique, dont les actions sont moins médiatisées et hélas moins financées que celles qui secourent les clandestins pour les aider à franchir nos frontières.

Sans doute objectera-t-on immédiatement d'un haussement d'épaules qu'une telle réorientation des politiques de coopération de la France et de l'Europe avec l'Afrique se heurterait à tant de gigantesques obstacles, chez elles comme en Afrique, que le débat public ainsi organisé qui la soutiendrait en serait lui-même inenvisageable. Peut-être, mais seulement jusqu'à ce que la poussée migratoire et les réactions de rejet des sociétés civiles des pays d'accueil prennent une telle ampleur et conduisent à un tel degré de conflictualité violente qu'il n'y aura pas d'autre choix de tous côtés que de prendre cette direction et d'en discuter les modalités. De telles terribles conditions ne cessent hélas de se mettre en place et de s'amplifier. Qu'il suffise pour s'en convaincre de constater la progression fulgurante des partis anti-immigration dans toute l'Europe et de la fureur anti-française et anti occidentale de nombreuses populations africaines. Cela rend donc d'autant plus urgente la tenue d'un tel débat dont la mise en œuvre de ses conclusions équilibrées et consensuelles s'imposera forcément un jour, d'une façon ou d'une autre, fût-ce au terme de catastrophes humaines, politiques et géopolitiques. Mieux vaut alors le tenir sans tarder, afin que les gouvernements concernés puissent encore d'ici là faire accepter par tous le difficile équilibre à maintenir entre accueil humaniste et fermeture des frontières, en gardant une juste mesure pour l'une et l'autre de ces deux solutions.

Thierry Priestley

[8] Ousmane Oumarou Sidibé, « Repenser le statut du travail, une contribution africaine », Editions de l'Atelier, août 2023